

SUP SECU 04 Version 1

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

COLLECTIVITE UTILISAT	RICE (C.U. : mairie d'Aime-La-Plagne)
Collectivité : Mairie d'Aime-La-Plagne	Service :
Adresse : 1112 avenue de tarentaise, BP58, 73211 Aime-l	.a-Plagne Cedex
Tel : 04.79.09.74.38	
ENTREPRI	SE EXTERIEURE (E.E.)
Raison sociale :	
Adresse:	
Tel:	
Nom / Prénom / fonction du représentant :	
	US-TRAITANTS T
Raison sociale :	
Adresse:	
Représentant :	ATERVENTION
	NTERVENTION
Nature de l'intervention :	
Lieu de l'intervention :	
	Effectif global prévu sur site (E.E.) :
INSPECTION PREALABLE COMMUNE SUR SITE	Date :/
PARTICIPANTS (C.U.) Nom - Fonction	PARTICIPANTS (E.E.) Nom - Fonction
Chef de service :	Traction ratio (E.E.) from Tonodon
Offer de Service	
Responsable sécurité :	
Responsable sécurité :	
Responsable sécurité :	
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE	
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE
Responsable sécurité : CONSIGNES PARTICULIERES DE SE (lieux interdits, sanitaires, stationnement, lieux de stockage	CURITE COMMUNIQUEES PAR LA COLLECTIVITE



SUP SECU 04 Version 1

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

ANALYSE DES RISQUES - CHOIX DES MOYENS DE PROTECTION				
			à la	
NATURE DE L'INTERVENTION / RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION			
			E.E.	
□ Incendie / explosion	Interdiction de fumer / vapoter	0.0.		
□ Travaux au voisinage de matières inflammables	Permis de feu (SUP SECU 03)			
□ Utilisation d'appareils pouvant produire des étincelles ou un	(50.50)			
échauffement				
□ Utilisation de gaz inflammable				
□ Forte production de poussière				
□ Autres :				
□ Chimiques	Interdiction de fumer / vapoter			
□ Manipulation de produits chimiques / préciser lesquels :	Permis de feu (SUP SECU 03)			
	Gestion des produits chimiques (SECU PRO 01)			
	Port des EPI			
□ Travaux sur installations de gaz / préciser quel gaz :				
□ Présence de matières dangereuses				
□ Travaux exposant à des agents biologiques				
□ Autres :				
□ Electriques	Habilitation électrique			
□ Travaux sur un poste de transformation	L'outillage électrique doit être en bon état et			
□ Travaux en milieu humide	conforme aux normes en vigueur			
□ Utilisation d'appareils électriques portatifs	Habilitation AIPR			
□ Risque de contact direct (classe de tension :)				
□ Risque de contact indirect (classe de tension :)				
□ Evolution d'engins à proximité de lignes aériennes				
électriques ou enterrées.				
□ Autres :				
□ Mécaniques	Les équipements de travail doivent être en bon			
□ Utilisation de machines-outils et d'outillages portatifs	état et conformes aux normes en vigueur			
□ Travaux sur équipements sous pression				
□ Risques de projection				
□ Autres :				



SUP SECU 04 Version 1

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

ANALYSE DES RISQUES - CHOIX DES MOYENS DE PROTECTION						
		è	a la			
NATURE DE L'INTERVENTION / RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION		charge de			
		C.U.	E.E.			
□ Manutention	CACES / autorisations de conduite					
□ Utilisation de chariot automoteur	Balisage des zones d'évolution des engins					
□ Utilisation de grues						
□ Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage						
d'agents de la collectivité ou du public						
□ Autres :						
2744.00						
⊓ Hauteur	CACES / habilitation AIPR / autorisations de					
□ Travaux sur toiture ou toiture terrasse	conduite					
□ Utilisation d'échelles ; plate-formes individuelles, escabeaux	Les échelles, plate-formes de travail,					
□ Utilisation d'échaffaudage	échafaudages, nacelles, grues, doivent être					
□ Utilisation de nacelles, grues	conformes aux normes					
□ Risque de chutes de personnes						
	Balisage des zones de travail					
□ Risque de chutes d'objets □ Autres :						
□ Autres :						
N ·						
□ Nuisances sonores	Port de protections auditives					
□ Utilisation de machines ou d'outillages bruyants						
□ Travaux dans un environnement bruyant						
□ Autres :						
□ Ambiance physique	EPI dont masques de protection					
□ Travaux exposant à de fortes chaleurs						
□ Travaux exposant à de basses températures						
□ Travaux dans un milieu fortement empoussiéré						
□ Travaux pouvant exposer aux poussières d'amiante						
□ Travaux dans un milieu insalubre						
□ Autres :						
□ Fouilles	Habilitation AIPR					
□ Création de tranchées						
□ Présence de réseau électrique enterré						
□ Présence de réseau de gaz enterré						
□ Rique d'éboulement						
□ Autres :						
□ Espaces confinés	Ne pas faire intervenir un opérateur seul					
□ Travaux dans un regard, une fosse	Habilitation CATEC et ARI					
Travaux dans cuve ou espace confiné / produit contenu :						
□ Autres risques (dont risque d'interférence):						



SUP SECU 04 Version 1

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

EN CAS D'URGENCE

POMPIERS : 18 ou 112 SAMU : 15 ou 112 POLICE : 17

Prévenir les responsables du chantier de l'entreprise intervenante et de la collectivité.

Informations complémentaires :

Citer les SST Sauveteurs Secouristes du Travail les plus proches. Expliquer les consignes d'évacuation en cas de sirène / incendie.

TRANSMISSION DES CONSIGNES DE SECURITE

Le chef d'entreprise ou son représentant sur le site :

- Doit donner à son personnel, et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes, les instructions définies dans le plan de prévention ainsi que les consignes particulières pouvant être mises en place en complément du plan de prévention (permis de feu, etc).
- Doit fournir à son personnel, et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes, des outils, matériels, moyen de prévention conformes à la règlementation, et est tenu de lui faire connaître les consignes particulières liées à leur emploi.
- Doit faire savoir à son personnel et au personnel des éventuelles entreprises sous-traitantes qu'une visite potentielle peut avoir lieu pendant les travaux ou en cas de nouveau risque, et que les travaux seront arrêtés si les consignes prévues n'étaient pas respectées ou si de nouveaux dangers étaient décelés. L'arrêt des travaux entrainera un nouvel examen des risques et une remise à niveau des consignes de sécurité pouvant faire l'objet d'un courrier au chef d'entreprise.
- Prend les dispositions pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point ou il ne peut être secouru à bref délai en cas d'accident.
- S'engage à fournir sur simple demande d'un représentant de l'entreprise utilisatrice tout document justifiant des autorisations de travail des personnes présentes sur le site pour le compte de l'entreprise extérieure, entre autres : certificat d'aptitude médicale à jour, autorisation de conduite, habilitation électrique. Toute personne dont les justificatifs valides ne seraient pas présentés, sera interdite d'accès au site.

Date:/...... Entreprise Nom Prénom Signature Mairie d'Aime-La-Plagne / responsable de service ou technicien Mairie d'Aime-La-Plagne / responsable sécurité

Mentionner le nom de l'entreprise et de son représentant qui s'engage à faire respecter les instructions données par le plan de prévention et les consignes particulières qui lui ont été transmises.

Chaque signataire conserve une copie, le reponsable sécurité de la mairie l'archive 5 ans.